



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E54962

VALABLE JUSQU'AU 17/11/2026

ÉDITÉ LE

17/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1985

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC EPINAL 1985B40010

Siret : 331 648 089 00026

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 88 3596

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 72773688P-0007

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 72773688P-0007

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : ETABLISSEMENTS POIRSON

1 RUE DU SAINTOIS

88170 CHATENOIS

Téléphone : 03 29 06 45 09

Fax :

Portable : 0763837979

Site Internet : www.ets-poirson.com

E-mail : contact@ets-poirson.com

Responsabilité légale :

KAYSER JEAN-SÉBASTIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	17/10/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	14/10/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/10/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/07/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.